



# FICHE D'INSCRIPTION BOURSE PUÉRICULTURE



Date du dépôt : \_\_\_\_\_

**NOM PRÉNOM** (EN CAPITALES) : \_\_\_\_\_

**ADRESSE** : \_\_\_\_\_

**CODE POSTAL** : \_\_\_\_\_ **VILLE** : \_\_\_\_\_

**TÉLÉPHONE** : \_\_\_\_\_ **COURRIEL** : \_\_\_\_\_

Carte d'identité     Passeport     Permis de conduire     Titre de séjour

Numéro : \_\_\_\_\_ Délivré le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

Une seule liste par personne présente

**1) Les valises et les sacs débordants seront refusés.**

Préparez chez vous et présentez-vous avec **MAXIMUM** :

**Familles de 1 à 2 enfants : 25 articles vestimentaires chaussures comprises (20 pour votre dépôt + 5 de remplacement en cas de rejet) + 5 vêtements de grossesse.**

**Familles nombreuses** sur présentation de la carte à condition que le dernier enfant soit mineur : **35 articles vestimentaires chaussures comprises (30 pour votre dépôt + 5 de remplacement en cas de rejet) + 5 vêtements de grossesse.**

**2) Matériel de puériculture en nombre illimité. Merci de mettre dans des sacs séparés ce qui doit être testé.**

**3) Plus besoin de remplir une feuille descriptive des articles, mais OBLIGATION DE METTRE LE PRIX SUR CHACUN D'ENTRE EUX,** vestimentaires ou non vestimentaires, à l'aide d'un post-it ou autre.

**4) Conditions de reprise des invendus :**

**IMPORTANT** : les bourses sont entièrement organisées par des bénévoles. Le retrait des invendus a lieu le mercredi suivant les jours de vente de 14 h 30 à 19 h. Vu le nombre croissant de déposants ne venant pas récupérer leurs articles, nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer strictement le règlement. Les articles non retirés le jour des invendus à 19 heures seront donnés à une œuvre caritative le soir même. Les chèques éventuels seront à retirer lors des permanences d'AFV au Centre des Arts et Loisirs de Vaires, 31 rue Jean Jaurès (premier et troisième mercredi de chaque mois de 10 h à 12 h, hors vacances scolaires).

**Si vous ne pouvez venir aux invendus, vous pouvez confier votre feuille de dépôt à un de vos proches, nous lui donnerons vos articles et votre chèque sur présentation de cette feuille.**

Nous vous rappelons que vous déposez « à vos risques et périls » et que, en aucun cas, il n'y aura remboursement ou dédommagement. Merci de votre compréhension.

**Je déclare sur l'honneur**

- L'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus,
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de Commerce),
- Ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal),
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement de bourse.

Fait à Vaires-sur-Marne le : \_\_\_\_\_

Signature obligatoire